

**Fan ni de l'autre. Le vrai patriotisme,** au point de vue français, consisterait sinon à favoriser ouvertement la cause carliste, tout au moins à conserver une stricte neutralité et à tout faire pour empêcher le triomphe des amis de la Prusse.

« Nous savons que M. Decazes n'est pas aveugle ; nous nous demandons quel but il poursuit, celui de M. de Bismarck ne pouvant être nié. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi la France se montre plus sévère que le gouvernement de Madrid, lui-même, à l'égard des carlistes, car les partis belligérants échangent leurs prisonniers, autorisent les combattants à venir sur leur parole, en territoire ennemi, pour y régler leurs affaires tandis qu'en France on interne les carlistes sur la simple réclamation d'un consul espagnol.

« Encore une fois, nous ne comprenons pas cette politique, et la seule explication plausible qui pourrait lui être donnée attirerait sur la tête du ministre qui l'emploie une responsabilité bien lourde et devrait être sévèrement qualifiée... »

Nous nous bornons, pour aujourd'hui, à donner cette traduction du journal anglais et à attirer sur elle l'attention de nos lecteurs et aussi celle de nos gouvernants.

## LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 2 juillet.

L'obstacle à une dissolution immédiate viendra des républicains eux-mêmes. Quelques-uns, à la tête desquels se trouve M. Jules Grévy, n'entendent pas obéir à l'usage signé par les présidents des trois groupes de la gauche ; ils déclarent qu'ils ne veulent pas systématiquement étouffer toute discussion et subordonner à la nécessité contestable d'élections très prochaines, l'examen des graves questions qui seront agitées à propos des lois constitutionnelles ; ils ne veulent pas agir en brouillons et s'enrôler à la suite de ces révolutionnaires qui s'imaginent que les élections générales leur donneront le pouvoir et qui ont hâte d'en jouir pour écraser plus tôt leurs ennemis. Ils se trouvent donc d'accord avec un grand nombre de députés de la droite qui reconnaissent que l'Assemblée touche au terme de son mandat, mais qui veulent accomplir jusqu'au dernier jour leur devoir avec calme et dignité ; dans ces conditions vous devez bien penser que la dissolution n'aura pas lieu avant la session des conseils généraux.

Il est même possible que la loi électorale ne soit pas discutée et votée avant les vacances et qu'elle se trouve réservée, ainsi que la nomination des 75 sénateurs, pour la session d'automne, peut-être même la discussion du budget sera-t-elle également ajournée.

Avec de telles prévisions, il est naturellement indiqué que M. Buffet profitera de la discussion sur la loi des pouvoirs publics pour demander à l'Assemblée un vote de confiance.

Certains journaux républicains dénoncent avec indignation une nouvelle conspiration des réactionnaires. L'affaire est très grave, comme vous allez voir : les réactionnaires de l'Assemblée se seraient décidés à suivre l'exemple des membres du centre droit qui, le 25 février, ont voté les premières lois constitutionnelles ; en agissant ainsi ils se trouveraient faire partie de la majorité, et, si le maréchal venait à changer de ministres, il pourrait choisir parmi eux ses nouveaux collaborateurs tout en se conformant aux usages parlementaires. Cette tactique, comme vous devez le penser, déplaît fort aux républicains qui voudraient composer à eux seuls la majorité ou qui consentiraient à recruter parmi les membres de la droite juste assez d'adhérents pour constituer une moitié plus un de nos 718 souverains. Cette adhésion de la droite aux lois constitutionnelles déjoue leurs calculs et ils s'en montrent fort irrités, car les bénéfices de la proclamation de la république leur échappent, et ils ne peuvent mettre la main au pouvoir pour désorganiser à leur gré l'administration.

Messieurs les radicaux, si empressés à dénoncer les conspirations des réactionnaires, s'ébattent un peu en aveugles quand il s'agit de quelque conspiration tombant sous le coup de la loi et dans laquelle se trouvent impliqués des frères et amis. On se rappelle quels cris d'indignation faisaient entendre les feuilles radicales à la nouvelle des perquisitions opérées à Lyon et quel concert de malédictions s'éleva contre l'honorable préfet de Lyon, qualifié de prêtre, de satrape, tyran, pacha, etc.

Ces imprécations se calmèrent un peu quand on apprit que les perquisitions avaient été suivies d'arrestations. Aujourd'hui calme complet, car il paraît que certains individus arrêtés ont fait des aveux. Nous avons toujours cru que le ministre de la justice, dont le préfet de Lyon n'a fait qu'exécuter les ordres, n'aurait pas prescrit des perquisitions domiciliaires et des arrestations s'il n'avait eu pour les justifier que de vagues soupçons.

L'histoire du duel de M. Ordinaire, député de Lyon, avec un député du centre droit, est démentie.

Je vous dis plus haut que M. Buffet a l'intention de poser la question de cabinet à propos de la discussion sur la loi des pouvoirs publics ; il l'aurait fait savoir à quelques députés. Par conséquent il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que M. Dufaure doive porter seul la parole au nom du gouvernement dans ce grave débat.

Avant la séance presque tous les députés des gauches se sont réunis à l'hôtel des Réservoirs pour délibérer sur la conduite à suivre dans le débat sur les lois constitutionnelles. On dit qu'après un discours de M. Laboulaye, la réunion a décidé de se conformer au manifeste déjà signé des trois présidents. Nous avons peine à croire que les dissidents pris fin si facilement. Demain nous aurons à ce sujet des détails plus précis.

Le maréchal ne reviendra pas à Versailles avant mardi.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 juillet

Présidence de M. D'AUDIFFRANT-PASQUIER

La séance est ouverte à 2 h. 30.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique de plusieurs chemins de fer, et à la concession de ces chemins à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Grange développe un amendement ainsi conçu : « La section de chemin de fer du Rhône au Mont-Cenis, sera classée dans le nouveau réseau et régie en conséquence.

M. Parent, après avoir proposé une addition à cet amendement, demande que la discussion en soit renvoyée au débat qui s'engagera sur l'art. 9 de la Constitution.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

L'amendement de M. Brame, portant qu'aucune modification de tarif ne puisse avoir lieu sans être officiellement annoncée dans le *Journal des intérêts publics*, est vivement combattu par M. Cézaune et soutenu par M. Tolain.

M. Jules Brame s'efforce de démontrer à l'Assemblée qu'elle doit introduire dans la convention les améliorations sollicitées par le commerce et par l'industrie.

M. Brame insiste énergiquement, néanmoins son amendement est rejeté. L'Assemblée passe à l'amendement de M. Schœlcher relatif au chauffage des wagons de toute classe.

M. Cézaune déclare que la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ne peut s'engager ainsi entièrement ; mais qu'elle promet de chauffer à partir de l'hiver prochain les compartiments des dames seules. (Hilarité générale.)

Cet amendement est rejeté par 337 voix contre 275.

L'Assemblée adopte le projet de chauffer les compartiments des dames seules.

En ce moment, M. de Bourgoing rappelle à l'Assemblée que malgré la promesse qui lui avait été faite, le dépôt du rapport sur son élection n'a pas encore été déposé.

M. Grévy répond que ce retard vient de la difficulté d'imprimer rapidement le nombre considérable des pièces qui doivent être annexées au rapport.

M. Bottiau propose de discuter l'élection de M. de Bourgoing le 12 juillet.

M. Bottiau rend M. Savary responsable du retard apporté au dépôt du rapport.

M. Grévy et le président de l'Assemblée protestent contre cette appréciation et prennent la défense de M. Savary, en ce moment absent.

La proposition de M. Bottiau, mise aux voix après une courte réplique de ce dernier, est adoptée à l'unanimité.

L'incident clos, M. Krantz développe un amendement portant que les lignes indiquées au projet sous les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 seront exécutées pour une seule voie et que la dépense prévue de 33 millions sera réduite à 29.

Sur quelques observations du ministre des travaux publics, M. Krantz retire cet amendement.

M. Lepère dépose une proposition portant que les séances de l'Assemblée commenceront désormais à une heure au lieu de deux.

Sur la proposition de M. Baragnon, l'Assemblée renvoie cette proposition à demain.

La séance est levée à 6 h. 5.

## ETRANGER

**ESPAGNE.** — Madrid, 2 juillet. — Le général Jovellar, en continuant sa marche sur Cantavieja, a rencontré, au défilé del Maulló, les bandes réunies de Dorregaray, Villalín et Cucala.

Un rude combat s'est engagé : la victoire est restée aux troupes du gouvernement, qui se sont battues avec grand courage.

Le succès a été complet. Les carlistes, après avoir perdu plus de 200 hommes, se sont enfuis dans le plus grand désordre. Des prisonniers carlistes assurent que Villalín a été tué dans la lutte et Dorregaray blessé.

Le général Montenegro marche toujours en avant ; il a pris aux carlistes les formidables positions de Muela de Chest, et s'est emparé d'une grande quantité d'armes et de munitions.

Quelques bandes carlistes ont poussé à la frontière, près de Perpignan, le cri de : « Vive la Paix ! Vive Alphonse XIII ! »

Le général Jovellar entoure Cantavieja à la tête de quarante bataillons.

Source *Alphoniste*

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de commerce de Roubaix.

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1875

Etaient présents : MM. A. Delfosse, président ; Scrépel-Roussel, Louis Lefebvre, Henri Mathon, François Roussel, Funck, Vinchon.

Absents avec justification : MM. Toulemonde-Nollet, J. Delatre, Motte-Bosut, Gustave Watinne et Louis Voreux.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Henri Mathon rend compte à la chambre de la conférence qui a eu lieu le 26 juin dernier entre la commission municipale, accompagnée des riverains du canal, et M. Bertin, ingénieur en chef de la navigation, relativement aux prises d'eau. Il résulte de cette conférence que M. Bertin persiste dans ses prétentions en ce qui concerne le prix de 20 centimes l'hectolitre, sauf à vérifier par de nouvelles expériences si la consommation réelle est bien de 5 hectolitres par heure et par cheval nominal.

Le secrétaire donne lecture de son rapport sur les traités de commerce, dont les conclusions avaient été votées à l'unanimité dans la séance du 22 juin. La rédaction en est adoptée. (Ce document sera publié incessamment.)

Une lettre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce invite M. le président à recueillir les offres des industriels et des commerçants qui relèvent de la chambre en faveur des victimes de l'inondation du Midi. Il sera répondu à M. le ministre que déjà, depuis plus de huit jours, de nombreuses listes de souscription circulent dans la ville et se couvrent de signatures ; que des fonds sont adressés directement et au fur et à mesure qu'ils sont recueillis à Mgr l'archevêque de Toulouse, ancien curé-doyen de Roubaix, que la chambre donne son appui à cette œuvre de charité nationale à laquelle les membres se font un devoir de souscrire individuellement ; qu'enfin M. le ministre peut être assuré que Roubaix se montrera généreux comme toujours.

M. le président donne lecture d'une lettre de MM. Fontaine et Tibergienau sujet des tentatives faites en ville pour la création de deux nouvelles charges d'huissier à Roubaix. — La chambre se réserve de donner son avis lorsqu'elle sera consultée sur l'opportunité de cette création.

La commission nommée dans la précédente séance pour s'occuper de la création d'une bourse officielle à Roubaix, fait son rapport à l'appui duquel deux plans sont annexés. — Après une discussion approfondie de cette question, la chambre a écrit la lettre suivante à l'administration municipale : « La Chambre de Commerce de Roubaix prie Monsieur le Maire de vouloir bien soumettre au conseil municipal le projet de bourse provisoire à ériger dans le Square de la Grand-Place suivant les plans ci-annexés. »

La Chambre de Commerce se chargeait de cette construction aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup> La ville céderait la jouissance du terrain nécessaire aux constructions, à titre gratuit, pendant dix années commençant au 1<sup>er</sup> novembre 1875.

2<sup>o</sup> A l'expiration de ces dix années, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> novembre 1885, la ville deviendrait propriétaire de l'ensemble des constructions.

3<sup>o</sup> Le bas du bâtiment à élever serait exclusivement affecté à la Bourse ou à des ventes publiques de matières premières ; mais la chambre se réserve la libre disposition de l'étage.

4<sup>o</sup> Tous frais d'entretien resteraient à la charge de la Chambre.

5<sup>o</sup> La ville se réserve le droit d'éviction, auquel cas, elle se substituerait à la Chambre pour acquitter l'intérêt et l'amortissement restant à couvrir de la somme dépensée.

La Chambre fait observer que du moment où la bourse aura une existence légale, il sera pourvu à ses dépenses par l'Etat et au moyen de centimes ajoutés au principal des patentes, et que dès lors la ville pourra supprimer la subvention que le conseil municipal a bien voulu voter pour la Bourse, de même que les souscriptions des négociants deviendront inutiles.

La séance est levée.

Le Président, A. DELFOSSE.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans sa séance d'hier soir, le Conseil municipal de Roubaix a voté à l'unanimité une somme de huit mille francs pour les inondés.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi 6 courant, à 7 heures 1/2 du soir, pour communication de divers rapports.

Souscriptions reçues à la Mairie, au 3 juillet 2 h. 1/4.

MM. le secrétaire en chef et le personnel des bureaux de la Mairie. 131 fr.

le directeur et le personnel de la Condition publique 64

le directeur et le personnel du Mont-de-Fidélité. 47

le directeur et le personnel de l'octroi. 118

le cercle du Dauphin (1<sup>er</sup> versement.) 650

les employés de la maison Funck, Spies et C<sup>o</sup>. 210

Chieus père, médecin vétérinaire. 40

Haksteen, pasteur. 20

E. Goury. 5

Florent Hovine. 5

L. Jonckheere. 10

Ferlière père et fils. 200

Hippolyte et Léon Lévy, fabricants. 50

1,850 fr.

La souscription de 500 fr. que nous avons publiée hier avec cette mention : « la maison Scrépel-Louage » est personnelle à M. A. Scrépel-Louage, qui nous prie de dire que la souscription de sa maison sera envoyée prochainement.

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le président du cercle du Dauphin : « Monsieur le président, »

« J'ai l'honneur de vous adresser réception de la somme de 650 francs, montant d'une première souscription faite parmi les membres du cercle du Dauphin pour les inondés du Midi de la France.

« Je vous prie de vouloir bien faire agréer tous mes remerciements par la société que vous présidez. Je sais qu'on peut compter sur elle toutes les fois qu'il s'agit d'une bonne œuvre et de venir au secours des malheureux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués. »

« Le Maire, »

« LOUIS WATINNE-WATTINNE, adjoint. »

Souscriptions reçues au bureau du Journal de Roubaix le 3 juillet avant trois heures.

MM. Delannoy-Castelain. 50 fr.

Dufour, charpentier. 5

Les ouvriers de l'atelier Dufour, rue du Grand-Chemin. 18

Ducatez-Bonneil. 5

Santerre, Bourgouois et C<sup>o</sup>. 100

Un anonyme. 2

Total. 180 fr.

Les souscriptions remises au bureau du journal sont envoyées soit à l'administration civile, soit à Mgr l'Archevêque de Toulouse, selon le désir des souscripteurs.

Nous rappelons à nos fabricants que des étoffes sont demandées instamment pour les inondés. MM. les Doyens de Saint-Martin et de Notre-Dame se chargent de transmettre les envois à Mgr Desprez, archevêque de Toulouse.

Nous apprenons que M. le doyen de Notre-Dame vient d'envoyer encore deux mille francs à Mgr l'Archevêque de Toulouse, ce qui élève à 7,000 francs la souscription de la paroisse Notre-Dame. Dans cette liste, le conseil de fabrication figure pour 1,600 francs, y compris l'offre de M. le doyen.

MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUBAIX

Souscription pour les inondés remis à la Mairie

MM. Dutilleul-Lorthois, directeur 20

Paul Boulanger, garde-magasin. 5

Henri Villers, appréciateur. 5

Phé Dutilleul, payeur-récepteur. 5

Edmond Raymond employé aux dérangements 3

Frédéric Pers, employé aux engagements. 2

Jules Delnatte, employé aux engagements. 2

Henri Beuscart, magasinier. 2

Emile Prouvost, aide-magasinier. 1

Fidèle Segard, aide-magasinier. 2

47

Souscription en faveur des inondés du Midi.

Atelier de M. Dufour, charpentier, rue du Grand Chemin, 26.

MM. Dufour. 3

Henri Leveugle. 3

Henri Carré (dit sabin). 1

Oscar Beyrens. 1

Henri Gaillet. 1

J.-B. Carlis. 1

Elise Droulers. 1

Alph. Cabyl. 1

Pierre Wibaux. 1

Auguste Caplette. 1

J.-B. Leroy. 1

Arthur Gouly à l'Estaminet de Coq Anglais). 5

Henri Allard. 1

Rachet Louis. 1

La bonne de M. Dufour. 1

22

La souscription ouverte à Croix en faveur des inondés s'élevait, hier, à 4,148 fr. 70 c.

On nous communique la note suivante :

« Tout pour les malheureuses victimes de l'inondation : »

« Telle est la devise des habitants du Calvaire, à l'occasion de leur Ducasse, qui a lieu les 18 et 19 de ce mois.

« Ce quartier organise une série de divertissements publics tels que festival, joutes sur l'eau, feux d'artifices et autres jeux qui attireront certainement une foule nombreuse. Le produit des quêtes qui se feront pendant ces deux jours sera destiné tout entier aux inondés du midi.

« Espérons que, pendant ces fêtes, les roubaixiens dirigeront leur promenade vers le quartier du Calvaire ; ils y trouveront des distractions et l'occasion de déposer leur obole en faveur des victimes d'une immense catastrophe.

« Le programme de cette fête sera affiché prochainement. »

Les souscriptions marchent avec élan au profit de l'arrondissement d'Avesnes, où l'*Observateur* d'Avesnes engage les autorités locales à prendre l'initiative du mouvement. Les listes, à Lille, à Cambrai, à Valenciennes, arrivent à des chiffres très importants. Le Conseil

municipal de Valenciennes a voté 2,000 fr. et s'est partagé la ville pour aller recueillir des offrandes à domicile. On s'occupe d'une grande fête avec bal.

Dans sa séance du 23 juin, sur la proposition de son président, M. Kullmann, la Société industrielle du Nord a voté une somme de mille francs pour secours aux inondés du Midi.

La commune de Wicres, canton de La Bassée, dont la population est de 234 habitants, a versé à elle seule, entre les mains du percepteur de Fournes, la somme de 480 fr. en faveur des inondés ; soit, en moyenne, 2 francs par habitant.

Nous voulons faire ressortir ce chiffre de 480 fr. Wicres est en effet une des plus petites communes du département du Nord, et sa richesse est en proportion de sa faible population — 234 habitants ! — Voilà, il faut l'avouer, dit le *Mémorial*, une commune à citer en exemple à nos grandes villes.

MM. les organisateurs du tir aux pigeons qui a eu lieu le 21 juin à Tourcoing, dans le parc de M. Ernest Masrel, se sont inscrits pour la somme de deux cents francs en faveur des inondés du Midi.

Un arrêté préfectoral vient d'ordonner la dissolution de la musique municipale de Tourcoing.

Cette mesure aurait été prise, nous dit-on, à la suite d'un vote hostile des musiciens contre le directeur M. Stapen quel les membres de la société touronnaise imputeraient, paraît-il, des griefs assez sérieux.

Quoi qu'il en soit, et sans nous prononcer sur le fond du débat, c'est avec regret que nous enregistrons la dissolution d'une société musicale d'un aussi grand mérite.

Voici le programme des morceaux que la Concorde doit exécuter lundi prochain sur le kiosque de la place St-Elizabeth, à 8 heures 1/2 du soir :

1<sup>o</sup> Allegro militaire. BLANCHETEAU.

2<sup>o</sup> Ouverture. \*\*\*

3<sup>o</sup> Polka. TILLIARD.

4<sup>o</sup> Mosaïque. BOUSQUET.

5<sup>o</sup> Valse. \*\*\*

6<sup>o</sup> Les Folies de Lutèce

Une quête sera faite au profit des Inondés.

Le tribunal de simple police a prononcé cette semaine 40 condamnations. Les amendes infligées montent à 57 fr. Il n'y a pas eu de prison. Les causes sont toujours les mêmes : divagations de chiens, injures et violences légères, fermetures de cabarets après l'heure réglementaire, etc.

Un charretier du nom de Pierre Lerclercq, qui demeure à la Potennerie, transportait hier du mortier dans l'établissement que M. Scrépel, teinturier, fait construire rue du Coq Français. En passant sous la grande-porte, il se trouva pris entre la roue de son chariot et le mur. Il a été blessé aux genoux et forcé d'interrompre son travail.

Sur la foi de plusieurs de nos confrères du département du Nord, nous avons publié il y a quelques temps les lignes suivantes :

« La question des monnaies anciennes intéresse beaucoup le commerce de détail.

« Peut-on refuser une pièce de monnaie française de bon aloi et bien marquée, mais dont la frappe est antérieure à 1850 ?

« Un décret de 1868 avait ordonné la refonte de toute cette monnaie, et des délais avaient été accordés pour son retrait de la circulation. Depuis, un second décret, en date de 1870, est venu rendre libre cours aux pièces frappées sous Napoléon 1<sup>er</sup>, sous Louis XVIII, sous Charles X, sous Louis-Philippe, sous la République.

« Les caisses de l'Etat acceptent maintenant cette monnaie ; les particuliers n'ont, par conséquent, aucun droit de la refuser.

« Une de ces pièces ayant été refusée à l'administration du Courrier du Nord par le bureau des postes de Valenciennes, ce journal a demandé à la recette des finances, si réellement ces pièces étaient acceptées par les caisses publiques. La réponse a été négative.

« Puisque nous avons involontairement induit nos lecteurs en erreur, nous nous hâtons de rectifier le renseignement erroné, donné par nous. Toutefois que les détenteurs de ces pièces d'argent se consolent, elles ont plus de valeur réelle que les autres, étant frappées seulement à un dixième d'alliage tandis que les nouvelles en contiennent deux dixièmes.

« Nous sommes heureux d'apprendre que la maison Tresca, Thorel et Rattenville, dont nous parlions avec éloge le mois dernier, vient d'obtenir une médaille d'or dans la dernière séance générale de la société d'encouragement, pour le perfectionnement qu'ils ont apporté dans les châles imités de l'Inde.

« Un orage accompagné d'une pluie torrentielle et d'un vent violent, projetant parfois en tourbillons l'eau qui inondait le sol, a éclaté jeudi sur la ville de Lille, de 4 heures 1/4 à 5 heures de l'après-midi. La foudre est tombée rue Sainte-Marie, à Fives, où elle a détaché qu'on appelle tuile ; un pignon de la maison n<sup>o</sup> 71 ; rue du Faubourg de Tournai, sur un des arbres bordant la route ; à Salpt-

André, où elle a tué un bœuf dans une pâture ; et enfin, nous dit-on, à La Madeleine, sur le grand pont de M. Dupont, maire de La Madeleine et sur un arbre voisin.

Aux examens qui viennent d'avoir lieu à